



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

LE **PASS** **SPORT**
RECONDUIT
POUR LA SAISON 2022-2023 !





LE « PASS'SPORT »



« Le coût ne devrait jamais être un frein à l'accès à la pratique sportive. C'est pour cette raison que le Gouvernement a lancé le Pass'Sport à la rentrée 2021, avec un engagement conséquent du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques à hauteur de 100 M€.

Le Pass'Sport revient cette année pour une deuxième saison, pour permettre aux enfants et aux jeunes de 6 à 18 ans, pour les familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, et même à 30 ans pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, de bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur l'inscription dans leur club.

Pour atteindre dès cette année l'objectif des 2 millions de Pass'Sport fixé par le Président de la République, le dispositif évolue. Avec tout d'abord son ouverture aux 800 000 étudiants boursiers, un engagement de pouvoir d'achat fort dans un contexte où, selon l'Anestaps, 68 % d'entre eux estiment que le coût nécessaire à la pratique sportive est trop élevé.

Rendre le Pass'Sport plus accessible, c'est aussi ce que nous avons voulu mettre en œuvre en développant un tout nouveau portail (pass.sports.gouv.fr) dans lequel les bénéficiaires retrouvent toutes les informations qui leur seront utiles et peuvent récupérer leur code unique, localiser les clubs et structures partenaires, découvrir les aides complémentaires proposées par les collectivités locales, etc.

À deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Pass'Sport est un outil majeur pour accompagner la démocratisation de la pratique sportive des enfants et des jeunes et construire, en héritage de la compétition, une Nation sportive, conformément à la volonté du président de la République et de la Première ministre. »

Amélie Oudéa-Castéra,
ministre des Sports
et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Le Pass'Sport est une aide financière de 50 euros – déduction immédiate sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence) – déployée par l'État pour permettre aux jeunes qui en sont le plus éloignés de s'engager dans une pratique sportive pérenne au sein d'un club.

La prolongation de ce dispositif, qui a bénéficié l'an passé à près de 1,1 million de jeunes qui ont rejoint l'un des clubs sportifs engagés, répond à un enjeu de cohésion sociale, d'épanouissement et de santé pour la jeunesse de notre pays confrontée à une diminution du volume d'activité physique quotidienne ainsi qu'à une exposition importante aux écrans.

Ce dispositif Pass'Sport est pérennisé au sein du budget du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques à hauteur de 100 millions d'euros. Il constitue un soutien au secteur sportif pour promouvoir la pratique sportive en réduisant le coût de l'inscription et un signal fort pour les familles, avec la volonté de devenir une véritable allocation de rentrée sportive.



Une expérience utilisateurs renouvelée qui porte déjà ses fruits

+ 46 %

de Pass'Sport activés en plus par rapport à 2021 à la même date*



+ 15 000

nouveaux clubs partenaires du dispositif



* au 24 septembre

Tenant compte des retours d'expériences de la première saison, le processus a été simplifié pour la saison 2022-2023 :

- Pour le bénéficiaire : un code Pass'Sport unique à remettre au club dès l'inscription facilement accessible sur le portail Pass'Sport, avec les informations clés sur le dispositif ; une cartographie des structures affiliées et des aides complémentaires, etc. ;
- Pour les clubs partenaires : un portail LeCompteAsso qui permet de se faire rembourser plus simplement et plus rapidement.

Le portail <https://www.pass.sports.gouv.fr/> permet aux jeunes et aux familles éligibles de récupérer leur code s'ils ne l'ont pas reçu par email ou s'ils l'ont perdu.

LE PASS'SPORT EST OUVERT À 6,6 MILLIONS DE JEUNES :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et qui bénéficient au plus tard le 15 octobre 2022 :
 - d'une bourse de l'État de l'Enseignement supérieur sous conditions de ressources,
 - d'une aide annuelle du CROUS,
 - d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2022-2023.

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des associations et des structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ou des associations agréées JEP ou Sport exerçant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État.

Pour s'inscrire, le bénéficiaire présentera son code individuel Pass'Sport au club qui appliquera directement la déduction de 50 euros. Le club saisira le code dans son espace LCA (LeCompteAsso) pour obtenir son remboursement.





« Conformément au souhait du Président de la République, le bénéfice du Pass'Sport est étendu dès cette rentrée à l'ensemble des étudiants boursiers, jusqu'à 28 ans.

Les années d'études sont en effet trop souvent marquées par des difficultés financières pour les étudiantes et les étudiants. Des difficultés conduisant les plus précaires à rogner des postes de dépenses pourtant essentiels tels que la santé, l'alimentation et le sport.

Face à ce risque, l'État agit. En favorisant l'accès aux services de santé ou à une alimentation saine avec les repas aux tarifs sociaux de 1 € et 3,30 € au restaurant universitaire. Mais également en encourageant le début, la poursuite ou la reprise d'une activité sportive pour tous les étudiants, notamment grâce au Pass'Sport pour les étudiants boursiers.

D'un montant forfaitaire de 50 euros, il permet de renforcer la pratique sportive des étudiants en finançant tout ou partie de l'adhésion ou de la prise de licence dans une structure sportive éligible, y compris au sein des fédérations sportives universitaires membres de la Fédération Française du Sport Universitaire.

Je me réjouis de cette extension du Pass'Sport, au profit du bien-être, de la réussite et de la santé physique et mentale des étudiants. Elle renforce la promesse de notre pays de prendre toujours mieux soin de ses étudiantes et de ses étudiants.

Bonne pratique sportive à toutes et tous. »

Sylvie Retailleau,
ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

LE PASS'SPORT ÉLARGI AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS

Indispensable à leur santé et leur bien-être, la pratique d'une activité physique présente de nombreux bienfaits pour tous les étudiants. Outre le plaisir physique qu'elle procure, elle permet de lutter contre l'anxiété, augmenter sa productivité, maintenir ou retisser des liens sociaux... Or, l'entrée dans l'enseignement supérieur est souvent marquée par une baisse d'activité physique pour la plupart des jeunes. Si 70 % des étudiants souhaitent pratiquer une activité sportive, seuls 20 % d'entre eux y parviennent.

68 % des étudiants estiment que le coût nécessaire à la pratique d'une activité sportive est trop élevée (source : Anestaps).

Pour encourager et faciliter une pratique physique régulière, l'État a élargi cette année le Pass'Sport aux étudiants boursiers. Les étudiants boursiers éligibles au Pass'Sport sont ceux âgés de 28 ans révolus au plus percevant une bourse sur critères sociaux versée par un Crous, l'Aide spécifique annuelle (ASA) ou une bourse versée par un conseil régional dans le cadre d'une formation sanitaire et sociale. Ils ont reçu au début du mois d'octobre leur code personnel par mail. Les associations membres de la Fédération Française de Sport Universitaire sont désormais éligibles au Pass'Sport.

Dans
2 académies
(Lille, Créteil) et
5 départements, l'offre
sportive éligible au
Pass'Sport est élargie à titre
expérimental aux loisirs
sportifs marchands
(fitness, escalade,
foot 5, etc.).



TÉMOIGNAGES

« L'opération Pass'Sport a bénéficié à quasiment la moitié de nos licenciés (soit plus d'une centaine). Dans la commune la plus pauvre de la Réunion, un tel soutien est essentiel. Il permet à des familles aux revenus très modestes d'inscrire leurs enfants à des activités sportives parfois onéreuses. Notre club emploie un enseignant issu du club et de la commune. Le dispositif Pass'Sport nous permet de maintenir son salaire. »

Bernard Chermain,
directeur administratif et sportif de l'US Salazes Judo

Même si nous ne sommes pas encore revenus au niveau d'adhésions que nous connaissions en 2019 avant la crise sanitaire, nous avons accueilli ces dernières semaines de nombreux nouveaux adhérents, attirés par la diversité de nos disciplines, la réouverture de nombreux créneaux, mais aussi encouragés par les aides dont ils peuvent bénéficier à commencer par le Pass'Sport. Certains nous ont également avoué que grâce à ce dispositif, ils avaient pu cette année s'inscrire à deux activités au lieu d'une seule ou opter pour une discipline qui les attirait depuis longtemps, mais dont le coût de la licence était trop onéreux pour eux. Par ailleurs, d'un point de vue administratif, les changements opérés cette année avec la simplification de la procédure et notamment l'envoi d'un code aux familles optimisent grandement le travail, notamment en matière de gain de temps, de nos bénévoles et permanents. »

Isabelle Brynkus,
directrice de l'US Créteil

« Grâce à l'initiative du Pass'Sport, ma fille a largement pu profiter de son inscription au club du Dojo Angloy en judo adulte, judo adapté et jiu-jitsu. Valérie a aujourd'hui 16 ans, elle est ceinture marron de judo alors qu'elle souffre d'une dysharmonie évolutive et est atteinte également d'une maladie génétique, la neurofibromatose de type 1, qui l'handicape pour les apprentissages. La pratique du sport lui permet d'acquérir une excellente confiance en elle. Je perçois l'AEEH et l'ARS et avec le Pass'Sport, ma participation aux frais d'inscription a été moindre et j'ai pu lui acheter un tapis pour pratiquer des exercices et des haltères pour s'entraîner à la maison »

Sandrine,
mère de Valérie, 16 ans

La jeune Sarah et ses frères Ethan et Logan sont ainsi les 3 premiers bénéficiaires du Pass'Sport 2022.

Le 100 000^e
jeune, est une
jeune fille accueillie
par le **Judo club
Rouennais** en
Normandie.

« J'ai deux enfants qui adorent faire du sport depuis leur plus jeune âge. Ils faisaient tous deux de la boxe, mais grâce au Pass'Sport, j'ai pu les inscrire à une activité supplémentaire, le tennis, ce que je n'aurais pas pu faire si je n'avais pas eu cette aide qui est précieuse et très appréciable, car le sport équilibre mes enfants au moins autant que les médicaments. »

Michèle,

mère de Yann, 9 ans et demi, et Elliot, 7 ans et demi

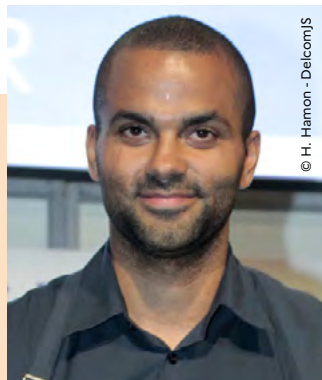
« J'essaie de faire du sport dès que je le peux pour me dépenser et « m'aérer » le cerveau entre les cours et les révisions. Quand j'étais plus jeune, je faisais du sport en club, du judo puis du volley, mais j'avais arrêté à l'adolescence. Depuis, je pratiquais plutôt dans mes temps libres, surtout du footing tout seul le soir après les cours. Le côté collectif me manquait et cela faisait longtemps que je regardais pour reprendre en licence, mais je ne pouvais pas me le permettre. Étant boursier, j'ai appris que je pourrais bénéficier du Pass'Sport cette année et j'ai décidé de prendre une licence FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) pour me remettre au volley. »

Yannick, 19 ans,

étudiant en licence mention LEA, Rennes 2

Les trois
premiers clubs à
avoir accueilli des jeunes
dans le cadre du dispositifs
sont :

- **Le Carquois d'argent** (Tir à l'arc) dans les Hauts de France (Aisne) ;
- **Association sportive tennis de table les loups de Damvillers** dans le Grand Est (Meuse) ;
- **Le Football club Cheval blanc** en région PACA (Vaucluse).



LAURE BOULLEAU ET TONY PARKER, AMBASSADEURS DU « PASS'SPORT »

L'ancienne joueuse de football du PSG et Internationale Laure Boulleau et le multiple champion NBA et champion d'Europe avec l'équipe de France de basket-ball Tony Parker accompagneront le déploiement du dispositif « Pass'Sport » au titre d'ambassadeurs. Ces deux champions d'exception n'ont jamais oublié le club qui les a vu grandir et éclore. Avant de devenir l'arrière gauche incontournable du PSG, avec lequel elle a notamment remporté le challenge de France en 2010, et des Bleues, c'est en Auvergne que Laure Boulleau a débuté crampons aux pieds, repérée et formée dès 2001 par le FC Riomois. S'il n'avait pas pris sa première licence dans le club de Fécamp en 1992 à l'âge de 10 ans, Tony Parker n'aurait peut-être jamais connu cette carrière hors du commun qui l'a propulsé vers les sommets de la NBA (4 titres avec les San Antonio Spurs) et du basket français.





CONTACTS PRESSE

**MINISTÈRE DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
SECRÉTARIAT PRESSE**

01 40 45 91 06

sec.presse.sports@sports.gouv.fr

www.sports.gouv.fr



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
SECRÉTARIAT PRESSE**

01 55 55 82 00

secretariat.communication@recherche.gouv.fr